

Compte rendu réunion de conseil municipal du 18 octobre 2023 à 19h00

Convocation du 11 octobre 2023

Absence représentée : Elodie FLAHAUT donne pouvoir à Céline BEDHOM

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération

- ✓ Décision modificative budgétaire

Délibérations de la séance :

- ✓ Participation des centres aérés du territoire de la CC 7 VALLEES
- ✓ Travaux assainissement camping demande de subvention Agence de l'Eau Artois
- ✓ Travaux des allées du camping « demande de subvention à la région »
- ✓ DM « amortissement en recette investissement »
- ✓ Demande de remboursement au Comité des Fêtes achat des timbales
- ✓ Achat de 100 chaises Salle des Fêtes + chaises école
- ✓ Instaurer d'une taxe du domaine public pour tous les commerçants de la commune :
- ✓ Remboursement à Mr DESPINS « achat antenne WIFI camping »
- ✓ Mutuelle communale
- ✓ Bail zone artisanale « restaurant »

Divers :

- 11 novembre 2023
- Fêtes de Noël 2023 - (colis de Noël)
- Réflexion sur le devenir de l'école Route Nationale
- Soirée Pompiers – gratuité de la salle
- DETR

Participation des centres aérés du territoire de la CC 7 VALLEES

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal comme l'année dernière que tous les enfants de la commune qui fréquentent les centres aérés du territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées perçoivent une aide financière de 15€ par enfant et par semaine.

Cette aide sera versée aux familles sur présentation d'une facture acquittée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux assainissement camping – demande de subvention Agence de l'eau ARTOIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire des travaux d'assainissement dans le camping municipal. Ce projet de travaux à pour but de moderniser le camping et se mettre en conformité, il semble nécessaire de réaliser ces travaux d'assainissement ces travaux commenceront fin de l'année 2023.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 95 427,45€ HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une aide financière à l'Agence de l'Eau ARTOIS PICARDIE.

Adopté à l'unanimité

Travaux remplacement de conduite d'eau- camping - demande aide financière

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante le projet et la mise en place de compteur de sectorisation un pour chacun des sanitaires et un secteur pour l'alimentation des mobil homes ce qui permettra un meilleur suivi des volumes d'eau et la localisation des fuites sur le réseau, comme nous avons pu connaître encore une fois cette année soit plus de 200 m³ (cause de fuite).

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 21 474,50€ HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une aide financière à l'Agence de l'Eau ARTOIS PICARDIE.

Adopté à l'unanimité.

Travaux allés du camping municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des faire des travaux dans le camping municipal sur notre commune. Afin d'améliorer l'accueil du camping en vue d'obtenir une étoile et permettre de développer le tourisme sur le territoire.

- Aménagements et réfections des allées du camping, aménagements paysagers une partie des allées en cailloux, création de noue.

Le coût HT 96 400,75€

- Panneaux numérotation des parcelles coût HT 925,00€

- Installation de la Wifi pour permettre une connexion dans le camping coût HT 366.28€

- Caméra extérieur pour la sécurité de nos campeurs et éviter les dégradations dans le camping coût HT 158,32€

- Classement étoile * coût HT 900,00€

Le coût total de cette opération s'élève à 98 750,35€ HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'avoir une subvention dans le cadre du Soutien aux actions des contrats de rayonnement touristique auprès de la région.

Adopté à l'unanimité.

DM « amortissement en recette investissement »

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Inventaire 2020 - Amortissement 70 000,00 sur cinq ans.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20415342	IC : Bâtiments, installations		-14000.00
280415342 (040)	IC : Bâtiments, installations		14000.00
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Adopté à l'unanimité

Demande de remboursement au Comité des Fêtes achat des timbales

La Séance est ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la commune a commandé 300 timbales ainsi que 300 timbales pour le comité des fêtes "fête des Oujons" pour pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel le montant de la facture a été réglée au nom de la commune de Bouin-Plumoison le montant de la facture est de 207,72€ TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de refacturer au comité des fêtes les 300 timbales soit la somme de 207,72€TTC

Adopté à l'unanimité

Achat de 100 chaises Salle des Fêtes + chaises école

La séance est ouverte Monsieur le Maire propose au conseil municipal de racheter 100 chaises pour la salle des fêtes le nombre actuel semble un peu juste surtout pour remplacer les anciennes chaises qui sont dangereuses.

Suite à la fermeture de l'école de la route Nationale nous avons rétrocéder 21 chaises et 22 tables à la commune de Marconnelle et Huby Saint leu.

Monsieur le Maire indique que cette année il y a 24 élèves scolarisés à l'école de la rue du Mont de Kersuin il manquerait 3 chaises, Monsieur le Maire propose d'acheter 5 chaises qu'il y en ai 2 de plus au cas où il y aurai des enfants supplémentaires en cours d'année.

Adopté à l'unanimité

Instauration d'une taxe du domaine public pour tous les commerçants de la commune :

La séance est ouverte Monsieur le Maire explique au conseil municipal lors d'une réunion de conseil le 17 décembre il a été évoqué de prendre une délibération pour instaurer une taxe du domaine public à tous les commerçants celle-ci n'a pas été prise ni visé par la Sous-Préfecture surement un oubli.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin d'instaurer la taxe du domaine public, afin que la mairie ne soit pas responsable en cas d'incident.

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

Installation de panneaux publicitaire, étalement,	1 € les 5m ² /an
---	-----------------------------

Adopté à l'unanimité

Remboursement à Mr DESPINS « achat antenne WIFI camping

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur DESPINS Jean-Marc à a du réglé la facture d'un montant de 199,99€ pour l'achat d'une antenne wifi pour le camping chez Amazon.

La commune n'a pas pu commander pour cause d'un fournisseur étranger qui n'accepte pas les mandats administratifs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de rembourser la somme de 199,99€ à Mr DESPINS Jean-Marc.

Adopté à l'unanimité

Mutuelle communale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place au moins une mutuelle santé communale, l'objectif et de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale puisqu'elle n'intervient pas dans les contrats signés entre la mutuelle et les administrés.

L'adhésion est une démarche volontaire et personnelle des administrés. Le rôle de la ville se borne au choix de l'organisme. Les adhérents traitent directement avec le partenaire santé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de pouvoir faire le choix des mutuelles partenaires qui sera où seront les plus avantageuses et qui correspond au mieux aux besoins des habitants.

Adopté à l'unanimité

Bail zone artisanale « restaurant »

La séance est ouverte Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le local route Nationale va être repris par Monsieur MONCLAIRE à compter du 01 décembre 2023 pour y faire un restaurant qui se nommera CH'TI RESTO.

Projet de bail location et promesse de vente sur 5 ans :

Le preneur Mr Hugo MONCLAIRE qui accepte le local situé sur la commune de Bouin-Plumoison au 1395 rue Nationale. Ce bail et consenti est accepté moyennant un loyer annuel hors charges susceptible de variations ainsi qu'il sera dit sous le paragraphe "révision des loyers", de 10 800 euros HT. Ce loyer annuel étant stipulé hors T.V.A., le preneur devra majorer ledit loyer du montant de cette taxe au taux alors en vigueur. Le loyer ci-dessus fixé sera payable mensuellement et d'avance, au plus tard dans les cinq premiers jours du mois, par termes de 900 € HT.

Toutefois, afin de faciliter l'installation du preneur et le démarrage de son activité, le bailleur lui accorde :

- Une réduction de loyer de 200 euros sur le montant HT pendant les 12 premiers mois.
- Une réduction de loyer de 100 euros sur le montant HT les 12 mois suivants.

En conséquence le premier loyer s'élèvera à la somme de 700 euros HT à compter du 01 décembre 2023 puis 800 euros HT à compter du 01/12/2024 pour atteindre la somme de 900 euros HT à compter du 01/12/2025.

Compte tenu de ce qui est dit ci-avant relativement aux réductions du loyer, la première révision interviendra le 1er décembre 2025 selon indice des loyers commerciaux (dit ILC).

Simultanément au bail, il est consenti une promesse de vente des murs sur une durée de 5 ans à compter à compter de la signature du bail moyennant un prix de 230 000€ HT.

Lors de la vente il est convenu une récupération des loyers versés calculé sur le HT de 40%.

Cette vente à terme peut être réalisée avant les cinq ans au plus tard 5 ans à la date choisi par l'acheteur au 31 décembre 2028. Le bailleur gardant pour son compte les 60% restant de la vente.

Si la vente n'est pas conclue avant cette échéance aucune rétrocession des loyers ne pourra être effectuée.

Les éléments concernant la durée du bail, le droit de renouvellement, la promesse de vente, les servitudes, l'urbanisme, la taxe locative ainsi que les obligations du preneur seront définies lors de la rédaction du bail commercial.

Adopté à l'unanimité

DIVERS :

Fête et cérémonie :

→ 11 novembre 2023

Cérémonie 10h30 – dépôt de gerbes 11h45 Bouin – 12h00 Plumaison

Organisation Repas du 11 novembre prise en charge par le Comité des fêtes 133 ainés de + de 65 ans
Préparation des tables par le Conseil Municipal le 10/11/2023 à 18h30.

→ Colis de Noël

Distribution des colis par le Conseil Municipal le 16/12/2023

→ Noël des enfants

Spectacle « Clown magicien » Le samedi 23 décembre 2023 à 14h45

Distribution de Chocolat chaud – brioches...

→ La fête du 14 juillet tout s'est bien passée

→ La fête du camping tout s'est bien passée

Réflexion sur le devenir de l'école Route Nationale :

Le Conseil Municipal opte pour faire un logement voir pour prochain conseil

Subventions allouées :

→ DETR

Attribution de la subvention pour le bâtiment communal

→ Amende de police et OSMOC

Attribution des subventions pour les travaux RD 349

Questions diverses :

Le four de la salle des fêtes rencontre un dysfonctionnement

Soirée Pompiers – gratuité de la salle

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H40